

n°	Texte
1	FRA-Gérant de plusieurs parcours dans le sud, il est aberrant de vouloir créer 9 trous de golf aux Carroz tout en conservant 9 trous à Flaine. L'essence même du golf est de pouvoir jouer 18 trous. 2 parcours de 9 trous à quelques kilomètres l'un de l'autre n'attireront et ne seront pas appréciés par les joueurs. Pourquoi vouloir supprimer ce qui existe pour le rapporter quelques kilomètres plus loin. Avez-vous autant de moyens que cela pour une telle gabegie ? Pourquoi ne pas améliorer les structures existantes et préserver les espaces naturels ? Le bétonnage n'apporte satisfaction qu'aux politiques et aux promoteurs et ce au détriment de notre environnement. Je suis contre ce projet UTN qui n'a pas été préparé dans la concertation et qui repose sur de nombreuses aberrations.
2	FRA-Nous sommes contre le projet de nouveau golf aux Carroz qui supprimera le golf de Flaine
3	FRA-Nous sommes contre la fermeture du golf de Flaine. Nous sommes contre de casser encore plus la montagne. Merci.
4	FRA-Je suis totalement opposé à la construction d'un golf aux Carroz et ceci par plusieurs raisons :- la première étant la destruction d'un environnement naturel d'une grande beauté et qui correspond en tout point à l'image que l'on se fait de la montagne, de sa flore, de son calme, de ses sentiers. A l'heure actuelle, ou l'on assiste à un retour à une nature préservée, au vrai, à l'authentique, cette démarche de bétonisation et de destruction va à l'encontre tout bon sens et de toute démarche écologique.- la deuxième étant qu'il existe déjà un golf de 18 trous à Flaine. Donc s'il s'agit de mettre de l'argent dans un golf, autant que ce soit pour améliorer l'existant.. Ce qui sera moins onéreux pour les contribuables. A l'heure où les budgets des communes sont à la restriction, il me semble peu judicieux d'utiliser nos impôts d'une manière plus réaliste et moins dispendieuse. Flaine le 20 août 2018 Propriétaire à Flaine depuis bientôt 30 ans.
5	FRA-Bonjour Un beau golf existe à Flaine, vues imprenables. Quel est l'intérêt d'en construire un nouveau à 20 minutes ? Ou plutôt qui aurait cet intérêt ? Pensez à la planète SVP ! Cordialement.
6	FRA-Propriétaire à Flaine Forêt depuis 1981 et très attaché à cette station que mes enfants et petits enfants fréquentent et aiment, - je suis parfaitement d'accord avec la position de l'Association Flainoise et avec les arguments qu'elle avance pour préserver le site et le caractère unique de Flaine,- Je suis totalement opposé à la disparition programmée du golf de Flaine qui est un élément fondamental et essentiel de l'activité estivale de la station... et de l'attrait de Flaine pour les golfeurs qui ne viennent souvent à la station que pour profiter de ce golf,- il vaudrait mieux que l'on modernise et développe le golf existant superbement placé plutôt que d'en créer un autre ... que les Flainois ne fréquentent pas...
7	FRA-Je tiens à vous signifier être contre la construction d'un golf aux Carroz. Pratiquant le golf à Flaine sur un magnifique golf naturel et vieux de plus de 30 ans. Je ne comprends pas que la mairie des Carroz porte si peu soin de cette magnifique réalisation offerte gratuitement à la commune. De plus, ce site offre aux Carroz d'Arâches une magnifique vitrine qui attire une clientèle aisée qui consomme dans les commerces flainois.
8	FRA-Projet incompréhensible, démesure, inadapté, et ne tenant pas compte de l'évolution du climat, de la surpopulation en haute saison

	touristique, de l'impact négatif sur les infrastructures existantes, d'un surendettement collectif.Est-ce l'objet d'une mégalomanie de quelques élus ?
9	FRA-Je me déclare fermement opposé à la destruction d'un site naturel de 46 ha pour y installer un terrain de golf dont la construction (5,5 M€) et l'exploitation déficitaire se fera aux frais du contribuable, et surtout pour installer un 9 trous dont la clientèle fera fortement le site.Ce projet signifie la mort du golf de Flaine alors que celui-ci atteint quasiment les mêmes objectifs.sans investissement, avec un déficit réellement modéré connu et qui peut sans nul doute être fortement réduit.A Flaine depuis 38 ans.
10	FRA-Je suis contre le projet du golf aux Carroz au détriment de l'environnement et du paysage. Contre la disparition des zones naturelles, contre son bétonnage, contre la destruction de la biodiversité, contre le développement immobilier à tout va, contre le coût financier que cela représente et qui pourrait être utile dans d'autres secteurs. Pour toutes ces raisons, je suis contre.
11	FRA-Non au projet de golf des Carroz.Oui au développement et à la promotion du golf de Flaine.Du ski de fond au Lays c'est dans les rêves des promoteurs : plus de neige aux Carroz dès le mois de mars.
12	<p>Réponse à l'enquête publique sur l'UTN d'extension de la base de loisir du Serveray.</p> <p>Quand on parcourt l'UTN, on constate que ce projet est un non sens économique.</p> <p>Pour développer le tourisme, on commence par organiser les moyens de transport permettant d'aller dans les différents secteurs de la commune pour que chacun puisse profiter des activités implantées dans les lieux les mieux adaptés. Ce n'est pas fait sur la commune d'Arâches. Depuis 50 ans, il n'y a aucune navette entre Les Carroz et Flaine malgré un fort trafic sur la route.</p> <p>Centraliser les activités sur le seul secteur de la commune, Les Carroz, est voué à l'échec:</p> <ul style="list-style-type: none"> - par manque de place pour installer les activités telles qu'elles devraient l'être (golf de seulement 9 trous avec une mauvaise implantation du practice), - par une situation géographique mal adaptée (exemples: hôtel trop loin des pistes de ski, manque de neige sur place), - par la destruction d'un lieu nettement plus intéressant que l'activité elle-même à implanter (la destruction des communaux des Carroz et dans le prochain PLU ou un UTN destruction de l'Arbaron), - par manque de respect des endroits écologiquement intéressants (lieu de passage et habitat de la faune sauvage, flore à protéger) - par manque de respect d'une population qui vient pour profiter des grands espaces (les communaux et l'Arbaron remplacés par des zones non publiques), - par des problèmes de circulation récurrents gâchant la vie du touriste et rendant le centre ville peu attractif. Il avait été prévu un tunnel aux Carroz dont le financement était assuré. La mairie a préféré gaspiller l'argent dans des projets pharaoniques sans réflexion aucune. Les Carroz ne sont plus le village sympathique d'autrefois et donc le remplissage de la station n'est plus à la hauteur des attentes. <p>L'UTN propose :</p>

Un golf 9 trous sur les Communaux des Carroz, et ouvert de mai à octobre:

- Construire un golf sur une terre riche par sa faune et sa flore est une hérésie : les golfs se construisent sur des terrains à valoriser, comme des décharges ou des friches industrielles. Ce golf ne peut pas être construit à cet endroit. Il ne répond pas aux recommandations de la Fédération.

- Hors saison, ce golf 9 trous est considéré comme un golf de proximité pour attirer une clientèle locale : la clientèle locale la plus proche est au minimum à 20 mn en voiture, sans moyen de transport autre. La seule clientèle sera celle qui habite près des Communaux.

Le déficit du golf est assuré hors saison.

- En saison d'été les golfeurs veulent un golf 18 trous. Le golf 9 trous ne les intéresse pas. Il y a ce qu'il faut dans la région, ils iront ailleurs.

De plus le practice est mal situé, loin du clubhouse et du trou n°1 avec une dénivelée incroyable (40m). C'est au moins aussi sportif que le golf de Flaine !

- L'implantation de chemins clôturés et sécurisés sera dissuasive pour les promeneurs, pour les VTTistes, pour les cavaliers, et même pour les golfeurs

- Enfin c'est un golf difficile qui ne sera pas accessible à tous.

Le déficit du golf est assuré en saison.

- En hiver il est prévu du ski de fond et du biathlon sur ce golf alors que la neige est insuffisante à 1000m d'altitude. C'est grotesque de proposer une telle activité à un tel endroit.

La proposition n'est pas crédible.

Pendant toute l'année un hôtel 4* est proposé sur les communaux:

- en hiver l'hôtel 4*:

- . est loin des pistes de ski alpin (il faut traverser la station !),
- . ski de fond et biathlon à 1000m d'altitude!, pas réaliste à cause du climat.

En hiver l'hôtel 4* n'a pas d'offre.

- en été l'hôtel 4*:

- . pas de lieu de promenade, seulement des chemins clôturés et sécurisés (en prison !)
- . loin du centre ville,
- . offre aux golfeurs de montagne un golf de proximité à 9 trous mais pas un 18 trous,
- . implantation du practice inacceptable.

En été l'hôtel 4* est peu attractif

-En intersaison, les touristes sont rares et la concurrence pour l'accueil de séminaires est rude. Un golf difficile et physique ne sera pas un argument commercial.

En intersaison l'hôtel 4* est peu attractif.

Un hôtel 4* a de nombreux employés et a besoin d'un remplissage de 60 à 70% ce que cet hôtel n'est pas capable d'atteindre.

Cet hôtel ne sera pas rentable.

Le projet du golf et de l'hôtel est complètement stupide. Pour présenter un projet aussi absurde, il faut soit être complètement idiot ou bien avoir d'autres objets qu'on voudrait connaître. **En tous les cas, il ouvre, pour les communaux et l'Arbaron devenant constructibles, la voie à l'anarchie du bétonnage et des constructions.**

Prix de l'entretien du golf

C'est l'association qui paie la formation des jeunes alors que les communes subventionnent les associations sportives. **Le déficit du golf de Flaine représente le travail de 2 personnes pendant 4 mois.**

Enfin point important : ce projet sous-estimé (prix au m2 trop bas, oubli du local pour jardiniers et matériel) coûtera aux contribuables beaucoup plus que 5,5 M€.

En plus on aura perdu les communaux et ultérieurement l'Arbaron selon les projets du maire : pertes irréparables pour les 2 stations des Carroz et de Flaine.

Pourtant la solution est évidente:

- Créer une navette reliant Les Carroz à Flaine,

- Utiliser le golf de Flaine : les jeunes y reçoivent une formation d'excellence avec de très bons résultats. On reproche à ce golf de n'ouvrir que début juillet: techniquement il est possible d'ouvrir partiellement un mois plus tôt. Quant au mois de mai, faire découvrir aux jeunes d'autres golfs enrichirait leur expérience.

On peut imaginer une rénovation de ce golf et une vraie politique commerciale qui amènerait une clientèle golfique. Ce serait bien moins cher que le projet et plus rentable.

-Utiliser les pistes de ski de fond avec création d'un biathlon : l'hiver, les pistes de ski alpin sont saturées, ce qui amène certains skieurs au ski nordique.

- L'enneigement à Pierre Carrée est excellent. Il y a de l'espace. Le biathlon est une bonne reconversion pour les skieurs alpins et les fondeurs, le tir met un peu de piment et apporte des ressources financières. Les skieurs qui auront goûté au site de Pierre Carrée seront peut-être de futurs clients du site d'Agy pour son domaine plus vaste (St Sigismond devrait paraît-il devenir un secteur d'Arâches).

Un golf de qualité l'été et un biathlon de qualité l'hiver sont deux excellentes activités à condition que les installations soient situées au bon endroit, c'est le cas à Pierre Carrée. Garder le golf et le ski de fond à Pierre Carrée est le plus judicieux pour préserver l'avenir des deux stations.

En massacrant les communaux des Carroz et plus tard l'Arbaron à Flaine, on prive les touristes de promenades proches et faciles sur des sites d'une beauté exceptionnelle, on les désintéresse de la montagne, de sa faune et de sa flore. La préservation de la montagne est le garant à long

	<p>terme d'une économie donnant du travail aux savoyards.</p> <p>Enfin, nous mettons sur le dos de nos enfants des emprunts avec comme justification d'avoir démoli ce qui était positif dans les 2 stations.</p> <p>Je suis contre ce projet. Il ne peut émaner que de personnes qui n'aiment pas la montagne et ne pensent qu'à la piller !</p>
13	FRA-A ce jour, je suis contre le projet « UTN » car je trouve immorale la volonté de détruire de la faune et de la flore à Arâches la Frasse pour construire un hôtel restaurant et surtout un golf, alors qu'il en existe un de 18 trous dans un panorama exceptionnel à Flaine au sommet du col de Pierre Carrée.
14	FRA-Pourquoi un 2ème golf ? Pour qui ? Le coût exorbitant... Pourquoi détruire la nature ?
15	FRA-J'ai du mal à comprendre pourquoi voulois un golf aux Carroz d'Arâches alors qu'il y a déjà un 18 trous à Flaine. Il est situé sur un site « juste magnifique ». Par manque de budget celui-ci n'est pas toujours entretenu (au niveau des infrastructures) comme il le faudrait. Pourquoi dépenser autant d'argent pour en construire un autre ??? Détruire la nature alors que l'on parle de plus en plus d'écologie. Et pour qui d'ailleurs ? Qui souhaite ce golf ??
16	FRA-Il serait bien préférable de développer les installations existantes que d'en créer de nouvelles.Le golf de Flaine est beaucoup plus appréciable qu'un golf aux Carroz.
17	FRA-Je m'oppose au projet Communaux des Carroz.Je souhaite garder mon village tel quel.
18	FRA-Nous venons à Flaine et aux Carroz depuis des années. Nous avons toujours apprécié ces deux lieux pour la préservation de son patrimoine naturel et voyons au fil des ans qui passent, des constructions, toujours plus de constructions, et du béton. Ce projet est inacceptable, d'autant que les structures existent déjà. Un jour viendra où le tourisme s'arrêtera car des élus, des organisations, ne pensent qu'à une seule chose : le rapport financier. Stop, sinon nous ne reviendrons plus et chercherons ailleurs des sites d'exceptions à une nature flamboyante. La France n'en manque pas.
19	FRA-Depuis 1985, date à laquelle je suis devenue propriétaire à Flaine Forêt qui était le tiers de constructions d'aujourd'hui, Ensuite vient le 3ème niveau avec les chalets et le golf qui attire beaucoup de monde l'été.On constate avec toujours plus de constructions que les commerces et restaurants ferment et ne sont pas remplacés.En résumé, ne touchez pas à ce qui existe actuellement et qui marche à peu prèsEssayez au contraire d'améliorer ce qui peut l'être sans toucher à un équilibre fragile !
20	ENG-Je suis contre ce projet.Il est pour le seul bénéfice des Carroz, aux frais de l'économie de Flaine.Je m'oppose à la destruction du golf de Flaine et de la zone magnifique de l'Arbaron.
21	FRA-Nous ne voulons pas de ce projet pour la préservation de la faune et de la flore existantes.Nous ne souhaitons pas une augmentation des impôts pour un projet si peu réaliste.Développons le golf de Flaine.Le Lays est un coin de randonnée exceptionnel, nous ne voulons pas qu'il soit grillagé et saccagé.
22	FRA-Nous avons un golf magnifique à Flaine, 18 trous existant. Pourquoi un golf aux Carroz qui coûterait beaucoup d'argent et qui détruirait

	<p>une grosse partie de la nature. Nous n'avons pas les moyens d'entretenir le golf de Flaine, pourquoi ne pas l'améliorer et construire de nouvelles structures sur Flaine ?</p>
23	<p>FRA-Non a ce projet pour de nombreuses raisons.- aberration de la construction de 2 (!!!) golfs sur la même commune, l'un déjà situé à Flaine pouvant être amélioré à moins de frais et sans nouvelle mauvaise empreinte écologique.- projet portant atteinte à l'environnement limitant les espaces pour la faune et les ballades, polluant, dans une station fréquentée surtout par des familles amoureuses d'un environnement montagnard encore naturel.- projet inutilement coûteux pour les contribuables ordinaires.</p>
24	<p>FRA-Je suis contre le projet d'UTN pour l'extension de la base de loisirs sur SERVERAY d'Araches la Frasse. Urbaniser encore et toujours sans tenir compte des besoins de la population, des touristes et de l'écologie n'a aucun sens. Faire un golf de 9 trous aussi physique que celui de Flaine avec un practice mal placé, éloigné du club-house et du trou n°1 comprenant une grande dénivelée est inconcevable et fera fuir les golfeurs. Le golf de Flaine est apprécié des golfeurs (sauf ceux qui habitent près du golf des Carroz en projet !). La preuve de sa grande qualité : les jeunes y ont d'excellents résultats. Il leur manque soit disant un golf en mai et juin. Tout golfeur a besoin de s'entraîner sur des golfs nouveaux. Emmener les jeunes sur d'autres golfs en mai leur sera d'un grand profit. En juin, avec quelques aménagements, on peut libérer quelques trous spécialement pour les jeunes. Tout cela coûtera nettement moins cher qu'un emprunt. Ce qui est présenté dans l'UTN est très sous estimé : le local entretien n'est pas prévu !, le prix du m2 du club-house est là encore sous-estimé. Dans ce projet tout sonne faux.Je souhaite me balader sans clôtures, sans voir des constructions, des parkings, des magasins, du béton partout et surtout que la région ne soit pas surpeuplée. Flaine a déjà bien du mal à se dégager de sa réputation de station béton/HLM. Faire du vélo, du cheval des ballades le long de clôtures, ce ne sera pas très motivant.Nous allons perdre en qualité de vie. D'autres ne viendront plus. Rappelons qu'un golf se construit soit sur une décharge soit ou une friche industrielle pour réhabiliter un secteur, pas pour sacrifier une zone naturelle. Les communaux qui appartiennent aux administrés sont des terrains qui ne peuvent être dévalorisés</p>
25	<p>FRA-Le projet UTN fait des choix que je n'approuve pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Construction d'un hôtel de luxe qui n'est pas skis aux pieds (loin de la remontée mécanique la plus proche) me semble en décalage avec les exigences d'une clientèle haut de gamme. Pourquoi choisir un hôtel de luxe aux Carroz alors que des grandes stations ont des hôtels ski aux pieds ? On a déjà du mal à remplir les lits aux Carroz, le ski aux pieds ne pourra pas être un argument accrocheur, ni l'enneigement garanti d'ailleurs. Il y a une incohérence économique. -Aménagement de l'espace des Communaux. Alors que cet espace est un bijou de nature que j'ai beaucoup fréquenté adolescente et jeune adulte (notamment la pierre à laya), ce qui était plaisant c'est la nature « sauvage » à proximité du village. Y aménager un golf ou un biathlon amènerait à des restrictions de passage non seulement sur le golf qui aura sa zone réservée protégée au minimum par des filets mais aussi en zone proche. Tout le monde sait bien qu'à proximité d'un golf il y a des filets et panneaux « attention chute de balle ». C'est dissuasif pour tous les types de randonneurs y compris pour le cœur des clients des Carroz, les familles avec enfants. L'hyper proximité d'un golf et d'une zone fréquentée par les randonneurs n'est pas souhaitable. De plus, l'entretien d'un golf génère l'usage intensif de pesticides, il n'est donc pas souhaitable qu'il soit placé ni proche d'une zone urbaine ni dans le cadre d'un parcours de santé. Sa présence souillera l'environnement (à la fois l'eau qui ruisselle à partir du golf, et forcément l'air). Les résidents et la clientèle familiale des Carroz viennent chercher de l'air pur et un environnement sain. En moyenne en France la consommation de pesticides est de 18 kg par hectare de golf et par an, à comparer aux 2,5 kg

	<p>par hectare et par an pour les agriculteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un golf : Le coût de réalisation est très important alors que sur Flaine il y a déjà un golf ? Un nouveau golf de 9 trous aux Carroz n'apporte pas de facilité de transport par rapport à Flaine, il n'y a pas de transports en commun depuis Cluses par exemple. Les usagers devront prendre leur voiture. Ils peuvent faire 15 minutes de plus et atteindre le col de Pierre Carré pour une partie de golf qui dure 4h (18 trous), de plus pour une région, 2 golfs de 9 trous n'ont pas le même prestige qu'un golf de 18 trous. La création du golf des Carroz entraînera la réduction du golf de Flaine et à terme sa fermeture. A-t-on vraiment analysé l'empreinte écologique de ce projet UTN ? Je suis contre le projet UTN qui détruit Les Communaux et détruit le golf de Flaine qui sont 2 éléments identitaires forts pour les Carroz et Flaine, et tout cela à un coût déraisonnable.
26	<p>Régis Lardennois, Président de l'Association Flainoise</p> <p>Je suis totalement opposé à ce projet. Des avis ont déjà été largement exprimés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs erronés, ne prenant pas en compte la géographie, le climat, les attentes des clients qui recherchent la nature, - le caractère bâclé et incohérent de la justification du golf, de sa réalisation (choix techniques, budget prévisionnel et financement) et de son exploitation. - un partage des tâches à sens unique sur l'ensemble du projet entre public et privé : <p>Le contribuable va payer les risques financiers de la construction du golf et du ski nordique, et pour que l'hôtel soit exploitable, le contribuable devra payer aussi le déficit du golf, du ski nordique, et pour l'accès au domaine skiable,</p> <p>Je vais m'exprimer ici sur le processus du projet, et sa gestion calamiteuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet voté par le Conseil Municipal sans connaissance de 200 pages d'annexes !!! Le conseil municipal ne joue pas son rôle dans la gestion des projets. - communication tardive du dossier (il faut plusieurs semaines pour analyser un dossier de 530 pages, en version numérique, et nous ne l'avons eu que le 16 juillet, 1er jour de l'Enquête). Pour un tel dossier, seule une version numérique permet une analyse, et nous avons du nous battre pour l'obtenir. - concertation de façade dans le cadre du PLU, sans écoute, sans que le projet d'UTN soit connu, - reprise d'un projet de golf proche de celui retoqué en 2002, dont la population ne voulait pas, La pétition contre le projet avec 2500 signatures est ignorée, - aucun respect de la nature, voir lettre du botaniste Denis Jordan, et l'avis des habitants, - le climat est un alibi (diversification), mais n'est pas pris en compte dans le projet (ski nordique à 1000m !) - on ne peut pas faire confiance à un projet de golf sans qu'il réponde aux directives de la Fédération Française de Golf (FFG). Les éléments fournis vont dans le sens inverse. - le résultat de la concertation avec les chasseurs montre que cela a été une mascarade (voir lettre de l'ACCA), <p>Je suis choqué qu'un projet avec autant d'impact sur les habitants d'Arâches ne soit pas soumis à un vote des électeurs, alors que tant d'engagements, notamment pour Flaine, ratifiés par les électeurs, sont passés aux oubliettes. A quoi cela sert-il de voter ?</p> <p>Faute d'arguments plus sérieux, le golf de Flaine, et ses promoteurs Eric et Sylvie Boissonnas, ont été dénigrés pour justifier ce projet UTN,</p>

	<p>et c'est une honte. La commune serait bien avisée de s'inspirer de ce qui a été fait il y a 50 ans à Flaine, notamment en termes de diversification (tennis, golf, un forum extraordinaire, auditorium et bains de musique ...).</p> <p>De nombreux flainois ont été scandalisés par ce manque de respect, dont le rédacteur de cette lettre. Un projet de cette ampleur ne doit pas être l'occasion d'un règlement de compte, mais doit emporter la conviction des administrés sur son caractère positif.</p> <p>Un tel dossier, erroné et trompeur, est un gaspillage de l'argent public et du temps des habitants et des autorités pour l'analyser, mais la réponse massive des habitants d'Arâches est rassurante sur le fonctionnement de nos institutions.</p> <p>Coté positif : cela a permis de créer des liens entre habitants qui ne se seraient peut-être pas rencontrés autrement, et les incitera à être plus vigilants à l'avenir.</p> <p>On voit aussi à quel point élaborer un tel projet en vase clos peut aboutir à un projet aussi aberrant.</p>
27	FRA-Je suis contre ce projet inutile car un golf existe déjà à Flaine.Projet pharaonique contre nature, il détruira un peu plus la faune et la flore.
28	FRA-Je suis tout à fait opposé à ce projet.Toujours plus de béton, vision très largement dépassée, deux golfs nous en avons très largement les moyens ! Nos clients viennent chez nous pour un panorama qu'ils n'ont plus chez eux et puis l'avenir n'est pas dans le bétonnage de nos montagnes que vous avez contribué à défigurer.Bon nombre de nos stations sont en-dessous du seuil fatidique de 1800m d'altitude à laquelle il n'y aura plus de neige autre que pluvieuse à prendre en compte, la fréquentation qui est également en retrait. En 2008/2009 350 millions de journées skieurs dans le monde, 320 millions en 2015/2015 et comme le réchauffement est un fait, à la fin du siècle, on peut imaginer que la température pourrait atteindre 2°C de réchauffement ce qui pénaliserait 40% de nos 666 stations qui ne bénéficieraient plus d'une ouverture de 100 jours. Donc, Monsieur le Maire tournez-vous réellement vers l'avenir.
29	Fr-Je ne vois pas l'intérêt de construire un autre golf à 30 km d'un autre, à part doubler les frais...
30	FRA-Ce projet va dénaturer la montagne, il n'y aura plus de ballades facilement accessibles par une population vieillissante qui vient de plus en plus à la montagne pour profiter du paysage et de nos espaces verts.Les gens recherchent la nature et non pas du béton, du goudron, et un golf plastifié qui fait doublon dans la même commune.« Les golfeurs seront-ils attirés par un golf synthétique ? »
31	FRA-Je suis CONTRE ce projet que je juge onéreux et inutile.
32	FRA-L'UTN est justifié par la mairie d'Arâches notamment par une réduction à 9 trous du golf de Flaine, induit par le Funiflaine "en cours d'étude". La mairie d'Arâches présente alors la création d'un golf de 9 trous dans l'extension de la base de loisirs du Serveray comme une mesure complémentaire - et donc compensatoire - visant à reconstituer les 9 trous perdus à Flaine « les deux golfs étant complémentaires ». Le Funiflaine est décrit comme étant « en cours de réflexion ». Doit-on comprendre que si le projet de Funiflaine ne se fait pas, le projet d'UTN ne se justifie plus ?Je conteste le principe d'un projet « en cours de réflexion » pour se justifier.Le projet Funiflaine tel qu'il m'est connu, les données publiées étant peu précises, ne condamnerait que les trous 10 et 11 du golf de Flaine. Ces 2 trous sont aisément reconstituables sur site. Cette reconstitution doit impérativement être intégrée au projet Funiflaine et l'évolution du golf de Flaine ne devrait en aucun cas être liée au projet d'extension de la base de loisirs des Carroz.Je n'ignore pas que ce n'est pas l'objet du dossier d'UTN soumis à enquête mais il convient de traiter dans deux dossiers différents le golf de Flaine et le projet de 9 trous aux Carroz. Comme ce n'est pas le cas

	<p>je suis contraint de lier aussi les 2 projets. Il est notoire que tous les pratiquants de ce sport, dont je fais partie, qu'un golf est par nature constitué de 18 trous. La discontinuité entre les 9 trous des Carroz et les 9 trous de Flaine empêche toute synergie. Elle dissuadera tous les golfeurs pratiquants de venir spécialement sur le site jouer en green-fee 18 trous. Par ailleurs la typologie courante des joueurs sur 9 trous relève soit des débutants soit d'entraînement de joueurs confirmés. En conséquence ces golfs de 9 trous doivent plutôt être de profil facile. Ce sera le cas ni des 9 trous de Flaine, ni de celui projeté aux Carroz. A minima l'avis autorisé de la FFG aurait du être sollicité et produit au dossier. Pour ce qui me concerne je conteste la viabilité économique de la DSP telle qu'elle est décrite au dossier. La pratique du golf sur le domaine du Grand Massif doit impérativement préserver un 18 trous, alors autant qu'il soit sur Flaine moyennant quelques aménagements complémentaires et d'un budget de fonctionnement plus adapté. Le 9 trous des Carroz est un autre projet. Or au 2-4-1 le dossier indique que le Funiflaine « compose par ailleurs le périmètre de la présente consultation ». Puisque tel est le cas le projet aurait du étudier la reconstitution des 2 trous concernés réellement par le Funiflaine et surtout préciser le devenir des terrains recevant actuellement les trous 12 à 18. Est-ce qu'un projet immobilier serait envisagé ? Que devient l'accès Club House du golf de Flaine, le Practice ? Je considère ce dossier comme incomplet - volontairement ? - et donc conteste son objet à ce motif.</p>
33	<p>Il existe déjà un golf à Flaine. Contre la destruction du Massif.</p>
34	<p>Locataire de 1983 à 1985, puis propriétaire depuis, j'ai vu Flaine et ses environs changer puis devenus une cité importants dont les infrastructures suivent paisiblement sa croissance. Un projet pharaonique est envisagé qui va détruire toute l'harmonie de cet endroit et rompre l'équilibre naturel. La faune et la flore vous importent peu ! - Pourquoi un deuxième golf, mini, fXXX n'intéresse pas les adeptes de ce sport. - Pourquoi faire du ski de fond là où il n'y a pas de neige et délaissé depuis longtemps. - Pourquoi un hôtel 4 ou 5 étoiles qui ne sera pas rentable ? - Pourquoi vouloir détruire le golf de Flaine exploité avec bon sens et donc pas rentabilisé (volontairement). - Pourquoi vouloir implanter à la place du golf une multitude d'habitations et commerces. - Avez-vous envisagé raisonnablement le problème de l'eau et les autres problèmes en rapport avec une surpopulation ? - C'est un montage financier qui n'intéresse personne dans la vallée et surtout pas nos petits enfants qui vont payer notre note pendant des années.</p>
35	<p>FRA - Je m'oppose à ce projet car nous devons</p> <ul style="list-style-type: none"> - sauvegarder le seul espace naturel qui reste aux Carroz au sein de la station - garder les Communaux ouverts à tous, comme espace de tranquillité, - éviter un projet qui pèsera lourdement sur les finances communales et qui repose sur une analyse erronée des possibilités d'utilisation de ces ressources - éviter la disparition du golf de Flaine qui sera la conséquence de ce projet.
36	<p>ENG - S'il vous plaît ne continuez pas les derniers plans du maire pour l'agrandissement des Carroz et Arâches la Frasse. POURQUOI Flaine doit-il continuer à payer pour Les Carroz et Arâches et porter le fardeau de plus en plus de développement avec peu d'actions pour les améliorations de base de la route de Flaine Forêt ? NON A L'UTN du golf.</p>
37	<p>ENG - Nous sommes propriétaires à Flaine depuis trente-sept ans et nous passons au moins trois mois par an ici. Nous aimons le paysage et la majesté préservée des Alpes. Nous sommes opposés à cette proposition de développement pour les raisons suivantes: Le terrain de golf proposé nécessiterait la destruction d'un vaste territoire d'une grande beauté naturelle et aurait un impact négatif sur la flore</p>

	<p>et la faune de la région. Il y a déjà un parcours de golf (Golf Flaine-Les Carroz) sur l'Arbaron. Si le maire souhaite investir de l'argent dans la fourniture d'installations de golf, l'accent devrait être mis sur l'amélioration des installations existantes, et non sur la création de nouveaux terrains au détriment des randonneurs et de ceux qui recherchent la paix et la tranquillité.</p> <p>La construction d'un nouveau terrain de golf est tout à fait superflue. Si il est construit, il y aura probablement un impact négatif sur le Golf les Carroz-Flaine, qui pourrait même ne pas survivre. Il est difficile de voir qu'il y aurait suffisamment de demande pour que deux parcours restent viables. Pourtant, ce parcours existant de golf Flaine-Les Carroz est unique et stimulant, avec des vues magnifiques depuis sa position surélevée. S'il fermait, il y aurait bientôt des propositions de construction et une autre zone magnifique serait perdue par l'urbanisation. Il y a eu beaucoup de développements aux Carroz ces dernières années, mais comme le village s'est répandu, il a perdu beaucoup de son charme de village. Il est déjà bien équipé en espaces loisirs et en espaces communs.</p> <p>Le maire semble y avoir une manie du développement sans penser que cela pourrait, en fait, détruire certains des plus grands atouts du village : son environnement naturel. Les gens visitent les Alpes pour faire des promenades et admirer la beauté sauvage, sans regarder les immeubles d'appartements et les étendues de terre artificielles.</p> <p>Enfin, je suis toujours étonné que si peu de revenus d'Araches soient dépensés à Flaine, certainement beaucoup moins que ce qui est proportionnel aux impôts locaux payés par les résidents de Flaine. Les investissements aux Carroz semblent toujours de plus en plus ambitieux. Un équilibre doit être trouvé. En conclusion, nous disons 'NON' au projet UTN : « Unité Touristique Nouvelle » pour l'extension de la base des loisirs du Serveray d'Araches la Frasse.</p>
38	<p>FRA-Après un échange de courriels avec XXXX, nous souhaitons donc nous associer pleinement à votre démarche d'opposition au projet de golf aux Carroz.</p> <p>Cela constituerait en premier lieu un gâchis complet d'argent public, étant donné qu'un golf magnifique est déjà disponible, dans un site, l'Arbaron, incomparable, et impliquerait à terme la fermeture du golf de Flaine, car je ne pense pas qu'il soit raisonnable d'envisager pour ces communes d'entretenir deux golfs.</p> <p>Mon fils YYYY, propriétaire à Flaine de l'appartement ZZZZ, et golfeur occasionnel, s'associe aussi à votre démarche.</p>
39	<p>FRA-Tout à fait inutile au regard de l'existence du golf de Flaine.</p>
40	<p>FRA-Arrêtons la bétonisation de la montagne. Flaine jouit d'un site naturel exceptionnel. Arrêtons le massacre. Ou est la logique, Sur les Platières, les chiens et VTT sont interdits pour raison de « réserve naturelle », et l'on veut massacrer l'Arbaron qui est également un site naturel exceptionnel avec un panorama d'exception.</p>
41	<p>FRA-Non au projet UTN. Non à la suppression totale ou partielle du golf de Flaine. Non à des constructions au col de Pierre Carrée. Que deviendront les espaces piétons et la piste de ski de fond ?</p>
42	<p>FRA-Non pour le projet UTN. Je trouve navrant de vouloir supprimer l'activité golf qui fait partie intégrante des loisirs d'été de la station. Non aux constructions à ARBARON. L'hiver, cet espace est le seul agréable pour les piétons et le ski de fond.</p>

43	<p>FRA-Je tiens à exprimer mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes :- Sur la création du golf. Quel intérêt de détruire et remodeler le terrain d'un paysage naturel alors qu'il existe déjà le golf de Flaine à proximité immédiate. C'est une aberration écologique (destruction de la faune et de la flore), financière (coût démesuré), Fr-et économique (coexistence de deux golfs à proximité immédiate qui ne seront objectivement viables dans le temps d'autant plus sur une période d'exploitation réduite ..?)- Piste de ski de fond à cette altitude alors que l'on est dans une période de réchauffement climatique et qu'il existe là aussi déjà de telles pistes sur le site du golf de Flaine à une altitude plus favorable. Là encore quel impact écologique si il faudra créer de la neige artificielle à certaines périodes de l'année et prélever de l'eau dans les réserves naturelles ?- Création sur les finances publiques d'un centre d'intérêt au profit immédiat d'un hôtel privé qui s'installera sur la zone.- En conclusion, un budget global complètement démesuré par rapport au budget de la commune, qui n'est pas consacré à la principale attractivité touristique de la zone (le ski) et qui fait double emploi avec des infrastructures déjà existantes, et déjà financées par des budgets précédents de la collectivité, et qu'il suffirait avec un peu de bonne volonté politique de redynamiser.</p>
44	<p>FRA-Le nouveau projet d'aménagement sur la commune d'Arâches-La Frasse m'inquiète en tant que propriétaire d'un appartement sur Flaine et donc contribuable de la commune d'Arâches - La Frasse, pour les raisons suivantes :1-Aspect financier :1.1- investissements très lourds avec les risques importants que cela implique pour le budget d'une petite commune d'autant plus que sur le territoire des Carroz au centre de la commune, les constructions de résidences secondaires se succèdent sans discontinuer. 1.1.1-En particulier, le golf de montagne prévu, paraît complètement inapproprié compte tenu d'abord de la présence d'un golf de 18 trous sur la commune . De plus on sait combien l'exploitation d'un golf génère le plus souvent des pertes financières à plus forte raison sur une commune comme d'Arâches - La Frasse qui est loin de tout bassin de population important. Ce golf de montagne ne serait sans doute utilisé que par une clientèle de touristes, c'est à dire pendant 2 mois d'été. 1.1.2-La station de Flaine dont la majorité du territoire se trouve sur la commune d'Arâches - La Frasse est délaissée et le sera encore plus si ce projet devait se réaliser :1.1.2.1-manque d'investissements : Exemple : Parkings insuffisants et tout particulièrement le parking couvert promis depuis de longues années.1.1.2.2-entretien insuffisant : Exemple : routes et trottoirs en mauvais état. 1.1.2.3-transports publics absents entre les différents secteur de la commune. Ex. : Les Carroz- Flaine, obligeant les saisonniers à des déplacements pendulaires individuels coûteux et polluants.2-Aspect environnemental :Ce projet implique la destruction d'une zone verte remarquable de 46 ha dont 13,5 ha de bois. Cette zone communale qui appartient à tous est à proximité immédiate d'une zone habitée. 3-Conclusion : Au vu de ce projet totalement démesuré financièrement et néfaste pour l'environnement, on peut mettre en doute la bonne gestion de cette commune . Peut-on savoir si les comptes de la commune d'Arâches - La Frasse sont contrôlés et par quel organisme ?Merci d'avance pour toute réponse circonstanciée.</p>
45	<p>FRA-Le projet propose la construction d'un golf de 9 trous sur le secteur des Carroz. Or, un golf de 18 trous existe déjà sur le secteur de Flaine au Col de Pierre Carrée construit pendant la décennie 1980-1990. La réalisation d'un deuxième golf distant de quelques kilomètres de l'existant viendrait en redondance par rapport à celui-ci et induirait des investissements très coûteux.A l'heure des économies et de la maîtrise des dépenses pour tous, y compris pour les pouvoirs publics, le contribuable est en droit de s'interroger quant à la bonne gestion des recettes fiscales et de l'argent public en général pour la commune d'Arâches- La Frasse- Les Carroz-Flaine.Par ailleurs, le reste du projet visant à équiper la zone de l'Arbaron semble démesuré et conduirait à un bétonnage irraisonné de la montagne préjudiciable à l'environnement et à la qualité de vie de la commune.</p>

46	FRA-L'exploitation hivernale (ski de fond) semble utopique à cette altitude ou l'évolution de l'enneigement ces dernières années Et d'autres part l'été abîme un site qui a su préserver son coté naturel pour un mélange de sports incompatibles golf (qui touche une minorité) et VTT et marche entre des grillages !!!Et enfin nous ne sommes pas électeurs mais contribuables participant largement au dvenir des Carroz – Flaine par nos impôts locaux.
47	FRA-Pas de neige à 950 – 1000 m- je ne veux pas faire du VTT ou de la marche entre des grillages- si les non électeurs n'ont pas leur mot à dire bien qu'ayant des résidences secondaires sur Flaine, pourquoi étendre encore le parc immobilier pour ceux-ci. Nous sommes contribuables, le développement de Flaine – Les Carroz ne doit faire qu'un et non pas de façon unilatérale. L'extension de cette zone de loisir n'interessera qu'une minorité.
48	FRA-Il existe déjà un golf sur la commune d'Arâches, ce projet me paraît donc totalement inutile et coûteux.En ces périodes difficiles, je pense que l'argent public devrait être utilisé avec plus de reflexion et de sérieux.
49	ENG-Nous nous opposons fermement au projet de l'extension de la base de loisirs du Servery car nous ne pensons pas que ce soit un bon usage de l'argent de la communauté et que cela détruirait une très belle partie de la nature.Nous sommes des golfeurs enthousiastes qui jouent sur différents parcours en europe. Nous savons que les golfeurs ne sont pas interessés à jouer un parcours de 9 trous seulement ou à prendre un bus à Flaine pour jouer les autres 9 trous. Ce n'est pas une proposition interessante pour eux.Le golf à Flaine a beaucoup de bons trous, des vues fantastiques et le point unique d'être le plus haut parcours en France. Il serait interessant de dépenser de l'argent pour améliorer le club-house etc...Même si le Funiflaine arrive, les trous qui sont perdus à Flaine peuvent facilement être reconstruits de l'autre coté de la route de Flaine.Les autres idées pour la nouvelle zone sont également défectueuses. Il n'y a pas assez de neige en hiver pour utiliser la zone pour le ski de fond.Les différent sentiers sentiers de VTT qui descendent du sommet de la Kédeuze sont fantastiques et offrent différents niveaux de difficulté pour tous les âges et tous les niveaux. Par conséquent un nouveau terrain relativement plat pour le VTTn'a rien à offrir. La zone est actuellement déjà utilisée pour les randonnées et les raquettes.
50	FRA-Je suis contre le projet :- intérêt économique non démontré,- intérêt écologique négatif, non compensé par des replantations - concurrence évidente des 2 golfs menant à la fermeture à court terme de l'un d'eux.- non consultation de la population sur l'intérêt d'un tel projet qui ne vise qu'à servir la mairie actuelle incapable de financer un projet sans recourir à de nouvelles taxes des habitants de la commune.
51	FRA-Je suis contre ce projet d'extension de la base de loisirs :- il existe déjà un golf donc il faut l'améliorer plutôt que d'en faire un autre.- écologiquement ce serait détruire le cadre actuel très agréable, le point de vue magnifique et détruire encore la forêt, la faune, la flore à l'heure ou l'écologie est le moteur économique ciblé par tous.- économiquement le projet n'est pas viable.
52	FRA-Je m'oppose à ce projet : il y a déjà un golf à Flaine qui ne demande qu'à être mieux entretenu et c'est une aberration de construire notamment un second golf qui prendrait place dans un environnement de nature encore très naturel.D'autre part, cela coûtera certainement très cher aux contribuables.
53	FRA-Je veux garder les Communaux tels qu'ils sont.
54	ENG-Le document UTN couvre plusieurs propositions mais je limiterai mes commentaires au sujet du nouveau parcours de golf proposé à

	<p>Carroz.Je souhaite vivement m'opposer à la construction d'un parcours de golf de 9 trous à Carroz / Arâches.Pour créer un nouveau parcours de golf de 9 trous à Carroz qui serait inévitablement en compétition pour le parcours de Flaine, il est mal conçu et manifestement inutile.C'est son caractère attrayant. Au fil des ans, j'ai joué avec des amateurs d'expérience et occasionnellement d'ex-internationaux qui disent tous du bien du parcours.Investir davantage dans le cours existant serait un meilleur plan d'avenir.Le parcours existant à Flaine est très bien vu par les visiteurs de la région. C'est un défi et c'est spectaculaire.C'est factuel : il est impossible que la zone Arâches / Carroz / Flaine puisse accueillir deux terrains de golf séparés de 10 km.Le parcours proposé ne compte que 9 trous et de ce fait, n'attirera pas les golfeurs passionnés qui n'aiment généralement pas les parcours de 9 trous.L'idée que Flaine pourrait être réduite à 9 trous et coexister avec 9 trous à Carroz reliés par un service de navette est un non-sens total.Des études ont montré que les parcours de golf alpins subissent généralement des pertes financières. Il est donc imprudent de planifier un deuxième parcours de golf à moins que ce plan ne commence dès le départ par la fermeture du golf de Flaine une fois que le golf des Carroz sera disponible.Je soupçonne que la fermeture du golf de Flaine est le motif caché de ce document UTN et c'est pourquoi je souhaite m'opposer au plan.</p>
55	FRA-Je suis contre car Flaine n'est pas Les Carroz.
56	FRA-Dans le cadre de cette enquête je tiens à m'opposer à ce projet qui à mon sens ne fera que rajouter du bétonnage déjà important du site.La faune et la flore locale ne se remettront pas d'un tel projet, qui risque d'en induire d'autres.Etant usager régulier de la station de Flaine, je pense que ce projet sera imputable aux investissements dont la station a besoin et qui n'ont que trop trainé.Je ne tiens pas à voir le paysage de mes vacances dénaturé par les constructions prévues.
57	FRA-Je suis contre le projet « UTN » en raison de la protection de la nature et de l'environnement. Je ne vois pas la nécessité d'implanter un autre golf en raison de l'existence de celui de Flaine.
58	FRA-Je suis contre ce projet d'UTN sur la commune d'Arâches, il faut préserver la beauté de ce site à l'état naturel.
59	Eng-Nous nous exprimons pour nous opposer avec la plus grande fermeté à l'UTN proposé par Marc Iochum qui aboutira à la destruction totale d'un site d'une beauté naturelle exceptionnelle et ouvert à tous. La Pierre à Laya et l'Arbaron doivent être préservés en tant qu'écosystème naturel et habitat resté naturel dans cet environnement alpin important et fragile, tant aimé par tous ceux qui habitent ou visitent la Haute Savoie. Ce paysage précieux ne doit pas être détruit en faveur d'un projet commercial faible qui est aussi peu judicieux que mal fondé. Nous avons une responsabilité morale envers ceci et les générations futures pour préserver, élever et sécuriser cet environnement naturel et ne pas permettre au bénéfice à court terme et l'avidité de ruiner un écosystème si rare et unique.
60	<p>ENG--JE SUIS CONTRE CE PROJET PARCE QUE :</p> <p>Je suis pour la préservation d'un site remarquable.</p> <p>Je suis pour préserver cet endroit particulier.Je suis contre l'artificialisation et les constructions sur cette zone vierge.</p> <p>Je suis contre le déboisement de 13.5 ha.L'hypothèse économique que soutient le projet de golf de 9 trous n'est pas justifiée.Il y a 18 trous de golf déjà à Flaine, qui sont uniques avec des vues magnifiques dans un espace très spécial.</p>
61	ENG-Je m'oppose à ce projet pour les raisons suivantes :Je suis contre les constructions sur cette zone vierge.L'hôtel proposé est loin du

domaine skiable. Le ski de fond à cette altitude n'est pas praticable. Je suis certain que l'hypothèse économique n'est pas justifiée pour un golf à 9 trous. Nous avons déjà 18 trous de golf à Flaine qui sont parfaits pour les mois d'été. La vue depuis le golf de Flaine est magnifique et ne peut pas être remplacée par un club de golf aux Carroz.

62 FRA-Je me déclare fortement opposé à la destruction d'un site naturel de 46 ha pour y réaliser un terrain de golf dont la construction (5,5 M€) et l'exploitation (déficiaire voir annexe) se feront aux frais du contribuable. Ce projet signifie aussi la mort du golf de Flaine, alors que celui-ci peut atteindre quasiment les mêmes objectifs de durée d'ouverture annuelle pour un coût bien plus faible.

ANNEXE

Analyse des aspects golifiques du dossier UTN

Auteur : François Zahm. Hameau de Flaine

Remarques après une lecture approfondie du dossier UTN, sur les aspects golifiques.

Résumé

L'analyse détaillée ci-après des éléments économiques du projet de golf au cœur du dossier d'UTN pour l'extension de la zone de loisirs 4 saisons à Arâches-la-Frasse tend à montrer que l'exploitation du golf sera déficitaire.

En synthèse :

- Les hypothèses économiques utilisées ne sont pas basées sur une étude de marché spécifique à la zone de chalandise du golf (partie 1). Il est très peu probable que le public attendu par le dossier (soit tous les types de golfeurs) soit au rendez-vous, impactant la fréquentation à la baisse. En particulier, les caractéristiques du parcours (sportif et technique) le réservent plutôt aux joueurs aguerris (partie 3).
- Rien dans le dossier n'indique que le projet s'inscrit dans la stratégie de développement du golf en France, portée par la Fédération Française de Golf (FFG) par délégation du Ministère des Sports, ni qu'il a bénéficié de l'accompagnement de la FFG, notamment pour l'analyse économique (partie 2).
- Un benchmark du chiffre d'affaires prévu avec un golf de montagne proche et avec les statistiques de la FFG montre qu'il est peu réaliste. Cela est corroboré par sa traduction en termes d'utilisation physique du terrain en haute saison, qui est utopique (partie 6) : la fréquentation sera donc plus faible que prévue, réduisant d'autant le chiffre d'affaires et conduisant à un résultat déficitaire, typique des golfs de montagne.
- Compte tenu de la structure financière choisie, le contribuable sera en première ligne pour le financement du projet, puis du déficit d'exploitation (partie 4).

- Le dossier présente des incohérences au niveau du financement de l'investissement. Après corrections des anomalies comptables et sans modifier les hypothèses économiques du projet, le projet devient déficitaire pour les finances de la commune (partie 5).

1 - Hypothèses économiques soutenant le projet de golf 9 trous non justifiées

L'étude de marché et l'analyse de la clientèle golfique potentielle du projet d'UTN sont présentées au paragraphe 2.2.2.2 du dossier, intitulé « adapter l'offre à un marché en pleine croissance ». Il s'agit, pour l'essentiel, de copiés-collés d'informations contenues dans deux publications d'Atout France, l'organisme de promotion du tourisme en France :

1. Golf et tourisme, état du marché et potentiel de développement (2012, prix public 14.95€)
2. Développer un resort de golf (2014, prix public 15.15€)

Ces informations sont génériques et globales : marché du golf au niveau mondial, européen et français, typologie de la clientèle golfique, caractéristiques du tourisme golfique, etc. Elles ne constituent en aucun cas à elles seules une base économique solide pouvant justifier le projet spécifique de golf aux Carroz dans son environnement géographique, économique et social particulier. **Pour obtenir ce résultat, une étude de marché ad hoc doit être faite.** Autrement dit, c'est une chose que d'identifier une cible potentielle, cela en est une autre que de vérifier que cette cible sera atteinte avec une probabilité élevée de succès de façon à générer le résultat économique attendu. D'ailleurs, c'est une recommandation explicite d'Atout France, qui n'a pas été reprise par les auteurs du dossier UTN :

Texte du dossier UTN paragraphe 2.2.2.2.4, page 193 :

« [le projet] repose aussi sur des fondamentaux qui doivent être pris en compte très en amont et ne pas être négligés pour des raisons plus ou moins irrationnelles. Un des arguments opposés... »

Texte original du document « Développer un resort de golf », page 73 :

« ...[le projet] repose aussi sur des fondamentaux qui doivent être pris en compte très en amont et ne pas être négligés pour des raisons plus ou moins irrationnelles. *Chaque partie du projet (le golf, les hébergements touristiques, l'immobilier résidentiel) doit faire l'objet d'analyses fines du marché potentiel et des besoins spécifiques...* ».

De telles analyses fines ne sont pas mentionnées dans le dossier, non plus que leurs résultats éventuels. Cela n'empêche pas les auteurs du dossier UTN de détailler la clientèle golfique attendue (paragraphe 2.2.2.4.1, page 194 : *joueurs réguliers, joueurs occasionnels, touristes, école de golf et stage de préparation physique*) et de présenter un bilan d'exploitation prévisionnel positif du golf en page 331.

En résumé, sans autres justifications que des données génériques sur le marché golfique datant de 2011 et que les qualités attribuées au golf des Carroz par les auteurs du dossier UTN, ceux-ci concluent qu'il va attirer toutes les catégories de golfeurs et permettre de générer une marge brute de 10%. On ne peut que s'inquiéter de ces conclusions optimistes, surtout quand il est de notoriété publique que les golfs de montagne sont structurellement déficitaires, parfois de façon importante. Pour référence, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes du 17 août 2017 sur la commune des Gets mentionne un déficit moyen annuel de 188 620€ pour un chiffre d'affaire moyen annuel de 247 399€ sur les 5 exercices d'observation (saisons 2009-2010 à 2013- 2014).

2 - Absence d'interaction du projet avec la Fédération Française de Golf : un projet « hors sol golfique » ?

Les observations ci-dessus sont d'autant plus surprenantes qu'il existe un interlocuteur incontournable pour un projet golfique, c'est la Fédération Française de Golf (FFG). La FFG a publié en 2016 le guide « Construire un golf » (disponible sur le site de la FFG) dont est extrait la phrase suivante (page 54) :

« La FFG reçoit par délégation du Ministère des Sports la mission d'organiser, administrer, diriger, contrôler et développer la pratique sportive du golf amateur et professionnel. Elle dispose depuis 2007 d'un service dédié spécifiquement à l'accompagnement des porteurs de projet d'équipement golfs, publics et privés ».

Les deux éléments pertinents pour notre propos à retenir du guide « Construire un golf » sont les suivants (les éléments de texte en italiques sont extraits du guide) :

1-Il existe un schéma directeur de développement territorial des équipements golfs pour la période 2009-2018, validé par le Ministère des Sports, le CNDS, l'ANDES et le CNOSE qui *« encourage la création de petites structures de proximité, faciles, peu onéreuses et rapides à jouer, idéalement construites dans les bassins de vie de grandes agglomérations »*. Il est également écrit que *« les grands équipements figurent aussi dans ce schéma en tant qu'équipements structurants s'ils sont pertinents, c'est-à-dire impérativement en relation avec une zone de chalandise suffisante et/ou une zone identifiée comme touristique »*.

2-La FFG propose un accompagnement de tout projet golfique avec, en particulier, une Etude du Milieu Golfique (EMG) *« véritable outil d'aide à la décision permettant d'apprécier et d'évaluer la pertinence d'un projet au regard du potentiel de sa zone de chalandise »*. Le contenu d'une EMG est le suivant :

- « - Statistiques démographiques et golfs sur 5 niveaux territoriaux : commune, secteur local (20 à 30 minutes du site), département, région et national ;*
- Analyse de la typologie des golfs locaux : adhésion au club, niveau de jeu, tranche d'âges...*
- Cartographies de l'offre golfique départementale et régionale, des projets et travaux en cours, répartition par commune des licenciés résidents du secteur local ;*
- Analyse multicritères donnant une évaluation du potentiel net de joueurs sur la zone de chalandise ;*
- Synthèse personnalisée détaillant les facteurs clés de succès ou d'échecs du projet ;*
- Avis final du Président de Ligue... »*

Que constatons-nous à la lecture du dossier UTN ? Aucune mention explicite de la stratégie de développement de la FFG, ni d'interaction éventuelle des porteurs du projet avec la FFG, en particulier avec le service dédié à l'accompagnement des porteurs de projet d'équipements golfs.

Conclusion : Sommes-nous en présence d'un projet « hors sol golfique » !

3 - Le golf des Carroz : quel type de parcours ?

La seule référence du dossier UTN à la stratégie de développement de la FFG se trouve au paragraphe 2.2.2.4, intitulé « clientèle ciblée par l'extension de la base de loisirs » où il est écrit :

« La Fédération Française de Golf (FFGolf), dans le cadre de la Ryder Cup qui va se dérouler en 2018 en France, a lancé une politique de démocratisation du golf et de son développement, par la création de structures de type de proximité, qui s'intègrent dans l'offre de loisirs proposée par les diverses Communautés. Ces structures sont ouvertes à tous, elles accueillent indifféremment des joueurs débutants et aguerris ».

La phrase ci-dessus laisse croire que le Golf des Carroz appartiendrait à la catégorie des structures de proximité prônées par la FFG, propres à accueillir tous les publics. Dans la réalité, le projet de golf des Carroz ne satisfait **aucun** des critères associés :

- La FFG souhaite développer des *petites* structures de proximité, type golf compact ou pitch&put (maximum 15ha). Avec une surface totale de 46 ha, **le projet des Carroz est plus proche d'un 18 trous (55 ha) que d'un 9 trous (25 ha), donc très éloigné d'une petite structure de proximité.**
- Pour permettre la **démocratisation** du golf, les structures de proximités souhaitées par la FFG doivent être implantées en milieu urbain ou périurbain, accessible aux populations jeunes, à revenus faibles et/ou sans moyen de transport personnel et dont le lieu de résidence est situé de 10 à 20 minutes du golf. **A l'évidence ce critère n'est pas rempli, puisque le premier bassin de vie significatif (Cluses) commence à 20 minutes (en voiture).**

Rapide et facile à jouer ? Avec une longueur de 2945 mètres, le golf des Carroz est 20% au-delà de la moyenne des parcours de 9 trous (2480 m, source FFG). De plus, de par sa configuration, le parcours (plan page 178 du dossier) implique des temps de marche additionnels significatifs entre les trous 4 et 5, 8 et 9 et pour le retour au club house (estimé à 400 mètres en tout). Son temps de jeu sera donc nettement supérieur à 2 heures (moyenne FFG), proche du double de celui préconisé par la FFG pour les petites structures de proximité (1h00 à 1h30). Quand au parcours lui-même et sa difficulté, les auteurs du dossier le qualifie eux-mêmes de « parcours de championnat » (page 206), ce qui est rarement un signe de jeu facile. Effectivement, sur le plan du parcours, on peut identifier des difficultés golfigues sur presque chaque trou : longueur des trous en général, obstacle d'eau en jeu dès le premier coup du trou 1, étroitesse des fairways (inférieur à 30m) bordés d'arbres, trous 2 et 6 (les deux par 5) en « dog leg », trou 7 qui exige un premier coup parfait au-dessus de l'abîme pour atteindre le green, « hors limite » latéral aux trous 8 et 9 dû à la présence du practice...

Un autre élément important, qui est peu visible sur le plan du parcours page 178 est le **dénivelé cumulé**, indicateur de la sportivité du parcours. Une analyse fine des différents plans fournis dans le dossier, complétée par une visite sur le terrain, GPS en mains, conduit aux conclusions suivantes :

- La zone des bâtiments prévus par le projet (complexe hôtelier et club house) se situent à une altitude de 1095m au niveau du Mont Favy.
- La zone de jeu, y compris le practice, se situe en contrebas sur le plateau des Communaux en moyenne à 1050 m, avec un point bas à 1010 m l'extrémité ouest du parcours (départ du trou 4). Ce plateau est parsemé de buttes et de dévers, qui représentent autant de montées et descentes pour les golfeurs (si le projet respecte l'engagement de minimiser les terrassements).
- La communication entre les deux zones se fait par le trou 1, en suivant la ligne de plus grande pente, soit un dénivelé de 45 m avec une pente moyenne de 35%. **Pour référence, cela correspond au dénivelé du trou 16 (entre la route d'accès et le green) du golf de Flaine, tant décrié par les auteurs du projet d'UTN.** Le trou 16 de Flaine se trouvant juste après la barrière du golf au col de Pierre

Carrée, tout un chacun peut observer sa configuration et apprécier le temps et l'effort physique que représenterait la remontée au club house du golf des Carroz en suivant le chemin en lacet prévu dans le projet d'UTN. De plus, pour un joueur souhaitant d'abord s'entraîner au practice, ce trajet devra être parcouru deux fois (le départ du trou 1 se situant dans la pente sous le club house), voir, pour un joueur faisant 18 trous, trois fois. On peut noter au passage qu'un club house isolé du parcours et situé à 20 minutes (aller et retour) de marche fatigante de la zone d'entraînement (practice et putting green) est un non sens golfique (pas de possibilité de s'entraîner rapidement avant de jouer le parcours, pas de convivialité autour du putting green) et commercial (pas de contact visuel des visiteurs avec le jeu de golf, effort requis pour faire le premier pas et aller taper dans une balle au practice).

Le parcours présenté ne sera donc ni rapide, ni facile à jouer et exigera une bonne condition physique pour affronter son dénivelé.

Enfin, idéalement une structure de proximité **valorise un territoire** (zone inondable, ancienne décharge publique, friche industrielle). **A l'opposé, le projet de golf des Carroz va « artificialiser » la dernière zone naturelle à proximité du village et privatiser une zone de promenade appréciée par les habitants.**

En conclusion, le golf des Carroz appartient bel et bien à la catégorie des « grands équipements » au sens de la FFG, avec un impact foncier important, orienté vers une clientèle traditionnelle de golfeurs, aisés, aguerris et en bonne forme physique ; il est peu probable qu'il attire la clientèle très large prévue par le dossier d'UTN. Contrairement aux affirmations des auteurs du dossier, il ne se démarquera pas, aux yeux des golfeurs, du golf de Flaine en termes de sportivité à cause du dénivelé entre le club house et la zone de jeu.

4 – Un projet financé à 100% sur fonds publics, donc par le contribuable qui en assume tous les risques

Les aspects financiers du projet sont présentés au chapitre 5 du document UTN « conditions de l'équilibre économique et financier ».

Le coût global du projet de golf 9 trous est estimé à 5 500 000€ par les auteurs du projet, dont le financement est assuré, selon le tableau page 336, par :

- la vente de foncier à hauteur de 2 000 000€
- des subventions pour 800 000€.
- un emprunt de 2 700 000€

Aucun investissement privé n'est donc prévu, ce qui n'est pas surprenant quand on sait que la rentabilité des golfs de montagne est aléatoire. En revanche, les investisseurs privés seront bien présents sur le programme immobilier et la gestion hôtelière dont la rentabilité est bien plus lisible.

Le contribuable sera donc seul à assumer les dérapages éventuels du projet (au niveau coût de construction, financement ou retombées économiques). L'exposition est d'autant plus grande que le projet est financé à 50% par un emprunt qui affectera les comptes de la commune pour de nombreuses années.

Concernant le coût du projet, on peut déjà s'interroger sur deux points :

- Le budget du centre multi-loisirs de 450m² est de 360 000€ HT, soit 800€ HT ou 1000€ TTC du m². Pour la construction d'un

bâtiment en montagne, de haute qualité architecturale et environnementale, destiné à accueillir du public, en particulier la clientèle du complexe hôtelier haut de gamme adjacent, cela paraît nettement sous-estimé.

- Bien que mentionné en page 14 de l'annexe intitulé « Aménagement du réseau de collecte des eaux pluviales des Carroz d'Arâches », aucun bâtiment technique destiné à accueillir les machines d'entretien du golf, les consommables et à abriter les jardiniers ne figure dans l'estimation du projet, ni sur les plans. Pourtant un tel bâtiment est requis et doit répondre à des normes réglementaires strictes, (même si le golf n'utilise pas de produits phytosanitaires), selon le document « construire un golf » de la FFG (page 26) :

« C'est le domaine de l'intendant de terrain (greenkeeper) et des jardiniers, sans lesquels rien ne serait possible. Les normes réglementaires y sont strictes. On y retrouve les éléments suivants :

- lieu de remisage des tondeuses, matériels et de stockage des matériaux nécessaires à l'entretien du terrain (sable, engrais...) ;

- local spécifique de stockage de produits phytosanitaires (emplacement réglementé et sensible à sécuriser) ;

- atelier de mécanique ;

- vestiaires, douches et sanitaires pour le personnel ;

- réfectoire avec salle de déjeuner et coin cuisine ;

- bureau de l'intendant avec salle de réunion ;

- aire de lavage des machines et matériels avec récupération et traitement distinct des eaux de lavage des pulvérisateurs et effluents phytosanitaires [et] des eaux de lavage des autres matériels qui peuvent contenir des traces d'hydrocarbures, d'engrais, de la terre, des débris végétaux... L'architecte peut prévoir un système de récupération des eaux de ruissellement issues de la toiture du bâtiment. »

5 - Un projet dont l'équilibre économique n'est pas assuré, selon les hypothèses même des auteurs du dossier

Page 327 du dossier, il est indiqué, pour le montage de l'opération :

- Fonds propres, 2 300 000€ alimentés par la vente du foncier
- Subvention, 800 000€
- Emprunt, 2 400 000€ **générant une annuité de 137 346€**

Page 335 du dossier, il est indiqué que la vente du foncier et la taxe d'aménagement généreront 2 066 540€ qui « alimenteront l'apport de la commune pour la réalisation de l'opération pour un apport total de 2,3M€ ». **Nulle part, dans le dossier, n'est indiqué quelle serait l'origine des 233 460€ nécessaire pour compléter l'apport en fonds propres à 2 300 000€.**

Il semble qu'aucune ressource propre au projet ne soit à même de produire ces 233 460€, puisque, en page 336 le tableau de financement du projet présente une nouvelle répartition des recettes, différente des pages 213 et 335, mais cohérente avec les ressources d'investissement indiquées page 335 :

- Fonds propres, 2 000 000€
- Subvention, 800 000€
- Emprunt, 2 700 000€

La conséquence de cette nouvelle répartition est que l'affirmation du bas de la page 336 concernant le budget de la commune devient erronée, les recettes ne permettant plus de couvrir l'annuité de l'emprunt réellement nécessaire :

« Concernant le budget de la commune, les recettes fiscales générées par le projet 129 260€ cumulées avec les 14 000€ de la concession permettront de supporter les annuités de l'emprunt (137 346€) sans générer de marge de manoeuvre supplémentaire »

En effet, avec le montant d'emprunt strictement nécessaire (2 633 460€) et en utilisant les hypothèses de la page 327 (22 ans, 2.1%) les annuités deviennent 150 706€, supérieurs au cumul (143 260€) des recettes fiscales et du loyer de la concession. **La différence, cumulée sur les 22 ans de durée d'emprunt, représente 163 812€ à financer par le contribuable. Ce montant est basé sur les hypothèses mêmes des auteurs du dossier que nous jugeons par ailleurs optimistes et non justifiées.**

On peut aussi s'interroger sur la fiabilité d'un dossier qui présente de telles incohérences.

6 - Un projet de golf basé sur une fréquentation et un chiffre d'affaires « optimistes »

Tout d'abord, notons que le projet prévoit (page 327 du dossier) que l'exploitation du golf soit confié à la SOREMAC, Société Anonyme d'Economie Mixte, dont laquelle la commune d'Arâches est actionnaire majoritaire. Comme pour l'investissement, le contribuable sera donc exposé en première ligne au résultat économique du golf. Et on peut aussi douter que la raison première de ce choix soit les synergies avec les autres activités du fermier (page 330), mais plutôt la difficulté à trouver un investisseur privé prêt à assumer le risque financier.

Ensuite, pour évaluer la qualité du compte d'exploitation présenté page 331, nous ferons deux commentaires :

- **1-Fréquentation du golf attendue par les auteurs du projet en haute saison (juillet/août), période clé pour le chiffre d'affaires du golf** A partir des green-fees 9 et 18 trous attendus (page 331), des hypothèses de fréquentation du parcours par les abonnés saison et semaine (page 314, chaque abonné jouant moitié/moitié de parcours 9 et 18 trous, comme les joueurs aux green-fees) et en prenant une moyenne standard de 15 joueurs prenant le départ par heure (3 parties de 3 et 3 parties de 2), **il faudrait plus de 8 heures pour écouler le flux des 125 joueurs se présentant au départ du trou 1, chaque jour de juillet et d'août.** Ce calcul ne tient pas compte des intempéries, du ralentissement du jeu sur le temps de midi, du temps d'occupation du parcours par l'école de golf et les jardiniers, et suppose enfin un planning parfait du deuxième passage au trou n°1 des joueurs 18 trous. **Le compte d'exploitation prévisionnel du projet se base sur un taux d'occupation du golf de 100% en juillet et août, que l'on peut juger optimiste, voire irréaliste.**
- **2-Comparaison du chiffre d'affaires (CA) attendu (320k€) à deux références : les statistiques de la FGG et le Golf des Gets** Dans son guide « Construire un golf », la FGG indique que le CA moyen d'un golf 9 trous (hors Paris et IDF) est de 280k€. Bien sûr, c'est une moyenne, mais elle concerne une majorité de golf ouvert toute l'année. Le projet de golf aux Carroz prévoit un CA de 320k€, dont l'essentiel (305k€) est concentré sur un période de 5 mois. **Les auteurs du projet attendent donc un chiffre d'affaires mensuel deux fois plus élevée que la moyenne des golfs 9 trous en France,** alors même qu'ils écrivent page 191 que les golfs 9 trous en montagne ne sont pas réellement touristiques, mais qu'« ils sont alors une offre d'agrément supplémentaire de la destination, qui

	<p>n'accueille que peu de séjours golfs proprement dits mais plutôt des touristes, joueurs de golf, qui en profitent pour jouer un parcours ou deux pendant leur séjour ». Un autre point de comparaison est le golf des Gets, pour lequel les données publiques les plus récentes (rapport de la CRC, saison 2013/2014) indiquent un CA de 280K€ sur 4 mois, avec une offre de service très complète (18 trous, voitures de location, restaurant, club house et practice). Le projet des Carroz prévoit donc de faire jeu égal avec celui des Gets, alors que typiquement un golf 9 trous génèrent un chiffre d'affaires deux fois plus faible (source FFG).</p> <p>Le compte d'exploitation prévisionnel du compte du projet se base sur un taux d'occupation peu réaliste du golf de 100% en juillet et août et sur un chiffre d'affaires annuel « hors normes », dont on peut légitimement craindre qu'ils ne matérialisent pas, conduisant à un résultat déficitaire.</p>
63	<p>FRA-Je me déclare formellement opposé au projet.La disposition des installations n'a aucun sens.- golf : les zones d'entraînement (practice, greens d'entraînement) sont trop loin du club house et du départ du trou n°1 (marche de plusieurs centaines de mètres A/R et dénivellation importante (40 m).- ski de fond, raquettes, biathlon : la montée pour le retour à l'accueil / parking est quasiment impossible en ski / raquettes (dénivelé de plusieurs dizaines de mètres).Le partage de l'espace avec la pratique du golf est impossible.Même sécurisé (comment?), la présence de « cibles mouvantes » va profondément perturber les golfeurs ce qui va induire plus de coups ratés et réduire à néant le plaisir des dits golfeurs.L'aspect économique de la partie golf est fantaisiste .L'aspect économique des activités hivernales n'est même pas évoqué (personnel d'accueil bénévole? Matériel fixe de biathlon gratuit et son entretien ?).Je vous remercie donc de consigner cet avis négatif.</p>
64	<p>FRA-L'investissement de plus de 5 millions d'Euros pour l'extension de la base de loisirs du Serveray d'Arâches la Frasse est un gaspillage de l'argent public. La construction d'un nouveau golf fera concurrence au golf du col de Pierre Carrée sans compléter son offre. Plutôt que de tuer le golf actuel, des investissements pour son entretien et son développement seraient plus souhaitables.D'autre part, l'utopie de la cohabitation de promeneurs, VTTistes et cavaliers sur un terrain de golf risque de tourner au drame. Pratiquant à la fois le golf et l'équitation, je me rends bien compte des dangers et des contraintes liées à ces deux sports et mettre des animaux peureux en présence de projectiles lancés à plus de 100 km/h générera des situations stressantes où le plaisir attendu de la pratique sportive sera absent.</p>
65	<p>FRA-1-Je suis contre dépenser de l'argent public pour faire 9 trous de golf en supprimant 9 trous au golf de Flaine (trous qui eux n'ont rien coûté aux contribuables à la construction).2- utiliser 46 ha de nature actuellement préservée pour faire un golf de 9 trous (la moyenne partie des golfs de 9 trous construite en France est de 25 ha environ), me semble déraisonnable voire irrationnel.3- Tous les golfs de montagne en France sont structurellement déficitaires; je ne crois pas une minute que celui-ci puisse être rentable.4- Même si aujourd'hui le besoin de terres agricoles n'est pas flagrant, il semble évident qu'avec le réchauffement climatique, disposer de dizaines d'hectares à 1000m d'altitude deviendra nécessaire pour les générations suivantes.5- Rendre 9 trous du golf de Flaine me paraît une compensation ridicule au regard de la destruction de 13 ha de forêt et des 33 ha de prairie actuellement peu exploitées.</p>
66	<p>FRA-L'investissement de 5 M€ pour l'extension de la base de loisirs du Serveray est un gâchis d'argent public. Pour ce type de projet combinant construction de structure hôtelière privée (et/ou parc immobilier) et base de loisir public, le financement de l'investissement initial doit être absorbé par le programme privé associé.De plus, le montage financier pérenne du golf est utopique (recettes basées sur une fréquentation, largement surestimée) et le coût de fonctionnement d'un golf pour l'exploitant est rentabilisé par la vente des services associés dont le plus rentable est la restauration, restauration confiée à un opérateur privé. Sur le plan golfique, la conception en green synthétique et le</p>

	<p>nombre de trous limité à 9 sont l'anti-thèse du parcours recherché par la clientèle touristique golfique. D'autre part, la distance de captation du golfeur pour développer la fréquentation régulière du golf est de 20 minutes en voiture (donnée FFG fournie dans les études du milieu golfique recommandées par la Fédération Française de Golf pour la création de tout nouveau terrain de golf, étude d'ailleurs absente de ce projet). Moins de 5000 habitants résident dans cette zone de captation et ils ont en plus déjà un golf accessible 3 mois / an à Flaine. Enfin la cohabitation de deux golfs à Flaine et UTN Serveray financés par la même municipalité est une aberration qui conduira à la fermeture du golf de Flaine. Je suis donc formellement opposé au projet UTN : Unité Touristique Nouvelle, pour l'extension de la zone de loisirs du Serveray.</p>